

3°) Le gouvernement n'a pas non plus tiré de leçons de l'affaire Cahuzac d'un point de vue moral. C'est le mensonge public qui crée de la défiance et du discrédit. Et pourtant voilà le gouvernement pris en flagrant délit de mensonge aux Français sur 3 points :

- ✓ **Le déficit public** : dans son programme présidentiel, François Hollande promettait solennellement « *je rétablirai l'équilibre budgétaire en fin de mandat* » (engagement n°9)... et voilà que cet engagement est renié puisque le programme de stabilité prévoit un déficit de -0,7% en 2017 sur la base de projection de croissance très optimistes et de programme d'économies fantômes car largement non documentées.
- ✓ **Les prélèvements obligatoires** : le 28 mars dernier, devant les Français, François Hollande promettait qu'il n'y aurait « *aucune autre augmentation d'impôts* » que celles déjà annoncées en 2013 et 2014... **15 jours après on apprend que les prélèvements obligatoires vont augmenter de 10 milliards en 2014.**
- ✓ **Les prévisions de croissance** : le FMI comme le Haut Conseil des finances publiques évoquent une récession pour 2013 et une croissance inférieure à 1,2% en 2014... Mais Bercy maintient ses prévisions de croissance à 0,1% pour 2013 et 1,2% pour 2014.

4°) Les orientations choisies dans le programme de stabilité achèvent donc de disqualifier le gouvernement d'un point de vue économique et moral. Il faut de toute urgence une vraie rupture économique, **une révolution totale qui fasse de la France une terre de production et d'exportation avant d'être une terre de consommation et d'importation !** L'urgence c'est de lever les trois blocages majeurs, responsables du chômage français :

- ✓ **Baisser de 10% les charges sociales**, ce qui représenterait un choc de compétitivité de 40 milliards d'euros, financé pour moitié par une hausse du taux supérieur de TVA (3 points soit 20 milliards) et pour moitié par une baisse de la dépense publique.
- ✓ **Alléger la réglementation qui garrotte le marché du travail.** Nous devons alléger drastiquement notre Code du travail autour d'une idée simple : la loi ne comporterait que des grands principes essentiels de protection des salariés. Le reste serait renvoyé à la négociation entre partenaires sociaux, branche par branche ou entreprise par entreprise. C'est ainsi qu'on pourra sortir des 35 h, instaurer un contrat de travail unique à durée indéterminée avec des droits progressifs qui protègent les personnes plutôt que les postes, réformer notre justice prud'homale avec un objectif : pas de contentieux qui ne soit réglé en moins de 4 mois, supprimer les effets de seuil.
- ✓ **Améliorer le service public de l'emploi en mettant plus de moyens pour accompagner les demandeurs d'emploi mieux les former.** C'est la responsabilité de l'État de leur proposer une formation, mais en contrepartie, ils auraient l'obligation de prendre un emploi qui correspond à cette formation. C'est la logique droits/devoirs. Il faut enfin développer l'apprentissage dès 14 ans car ce n'est pas une voie de garage, c'est une voie d'excellence.